

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

SURETÉ NATIONALE

Camp du VERNET-D'ARIÈGE

C. A. Service

ETAT FRANÇAIS

493

PHOTO

Fiche d'Incorporation

Nitti

Francisco

N° M^e 11135 Quartier CT Baraque

Nationalité d'origine Italienne Profession Journaliste
FR 1-8-1929. Papiers, imp. G. DELAVE.

ETAT-CIVIL

Né le 2 Septembre 1899
à Pise
Pays Italie
Résidant à Toulouse
Rue du Conservatoire N° 6
Département H^{te} Garonne
Fils de Vincent
de nationalité Italienne
et de f. Paul Nari
de nationalité Italienne
domiciliés à Rome
Rue Firenze N° 38
Pays Italie
Marié le 30-1-1931
à Paris (XVI^e)
avec M^{lle} D'Angelo Amélie
Enfants : 2
Religion : Protestant

SIGNALEMENT

Cheveux : P^{er} gris c^{he}u. temporels
Yeux : marron
Sourcils : châtains
Barbe : rasée
Front : découvert
Nez : rectiligne
Visage : ovale
Menton : long
Teint : bruni
Taille : 1^m 65
Marques particulières : t^{ou}che lunette
Corpulence : mince
Bouche : moyenne
P.A.P. : M^{me} Nitte Francisco
6, rue du Conservatoire
Toulouse

Venant de Camp de Pulpice département Tarn
le 2 juillet 1943 par ordre de M^{le} le Préfet

Départ définitif du Camp, le 30 juin 1944
à destination de Aut. Allemandes
Ordre de Dissolution du Camp

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT = N I T T I Francisco.
NATIONALITE = Italienne. Né le 2 Septembre 1899 à PISE (Italie)
(Province de Pise), fils de Vincent (Ital), et de feu Paul SIARI (Ital)
SITUATION DE FAMILLE = Marié à une Italienne Protestante - 2 enfants
(11-9) non déclarés. Résident à Toulouse, 6, rue du Conservatoire.
ARRIVE AU VERNET = Le 2 Juillet 1943 sur ordre de M. le Préfet du
Tarn.
MOTIF d'INTERNEMENT = A été détenu à la prison militaire de MAUZAC.
Pas d'arrêté d'expulsion.
Quartier "C" - Baraque 61 - N°Mle. 11.135

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'INTERESSE =

DEMANDE A ETRE LIBERE EN FRANCE à TOULOUSE
Arrivé en France le 1er Août 1929 venant d'Italie - sans papiers -
fuyant le régime fasciste - se rend à Paris où il réside jusqu'en
1933 à Périgueux (Dordogne) 1933 à 1938 à Mont-de-Marsan jusqu'à
l'arrivée des Allemands et à Toulouse de Juin 1940 à son arresta-
tion le 12.12.1941. Habituait, 6, rue du Conservatoire. Incarcéré
à la prison militaire. Remis liberté provisoire le 26.2.42. Présen-
té au procès le 31.7.42 - condamné - envoyé à Lodève (Hérault) à
Mauzac (Dordogne) et à St-Sulpice le 12.5.43. Envoyé au Vernet le
2 Juillet 1943.
CARTE d'IDENTITE = Avait carte d'identité d'étranger, retirée à
Toulouse le 31 Juin 1943.-.
PROFESSION = Journaliste. A exercé sa profession de 1929 à 1939.
Depuis cette époque et pendant la guerre, était Directeur d'Entrepri-
se de Travaux Publics.
RESSOURCES = Vivait de sa profession 3.000 Frs. par mois. Pas de
dépôt au Camp.
INTERNEMENT = Déjà cité. Déclare avoir été condamné à 1 an de
prison par le Tribunal Militaire de Toulouse le 31.7.42 pour orga-
nisation gaulliste.
ACTIVITE POLITIQUE = Déclare n'avoir jamais fait de politique en
France. Etait publiciste et faisait des reportages sur l'Italie. Dans
son pays était anti-fasciste - avait quitté son pays, le régime actuel
l'empêchant de travailler et de vivre.
SITUATION DE FAMILLE = Marié à une Italienne protestante - 2 enfants
(11-9) non déclarés - résidant à Toulouse, 6, rue du Conservatoire -
RELIGION = Protestant.
SERVICE MILITAIRE = A fait le service militaire comme volontaire
pendant la guerre 1917-1918. Lieutenant-Artillerie. Croix de guerre
Engagé volontaire 1939/1940.

INFORMATIONS =

/..

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CDT DE QUARTIER OU LE COMMISSAIRE
SPECIAL =

Conduite au Camp.

AVIS DU CHEF DU " S. R. I. " =

DEMANDE A ETRE LIBERE EN FRANCE à TOULOUSE

AVIS RESERVE pour sa libération en France à TOULOUSE. Motif interne-
ment - a été condamné à 1 an de prison pour menées gaullistes -
Ne veut pas rentrer en Italie - Neveu de l'ancien Président du
Conseil NITTI - adversaire du régime actuel.

AVIS DE MONSIEUR LE CHEF DE CAMP =

Prévenir = Mme América NITTI

Do. 13.7.43

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Direction Générale de
la Police Nationale
Direction de la Police du
Territoire et des Etrangers

ETAT FRANCAIS

-:-:-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'INTERIEUR

copie

Vu la loi du 15 Octobre 1941
modifiant le décret-loi du 18 No-
vembre 1939 relatif aux individus
dangereux pour la Défense Nationale
ou la Sécurité Publique ;

A R R E T E :

Article 1er. M. NITTI Francesco, né le 2 Septem-
bre 1889 à Pise (Italie), actuellement à la pri-
son militaire de Mauzac (Dordogne), est astreint
à résider au centre de séjour surveillé de St-
Sulpice (Tarn), où il sera conduit immédiatement.

Article 2. - Sous peine des sanctions prévues à
l'article 4 du décret-loi du 18/11/1939 (empri-
sonnement de un à cinq ans), l'intéressé ne pourra
en aucun cas quitter sans autorisation les lieux
fixés pour sa résidence, et devra se conformer
à toutes les prescriptions qui lui seront adres-
sées pour l'exécution de cette décision par l'au-
torité compétente.

Article 3. - Le Préfet de la Dordogne et le Pré-
fet du Tarn, sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VICHY, le 27 Avril 1943.

Le Chef du Gouvernement,
Ministre Secrétaire d'Etat à l'Inté-
rieur, par délégation, le Conseiller
d'Etat, Secrétaire Général pour la
Police : signé R. BOUSQUET.

Pour ampliation

.../...

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT = N I T T I Francisco.

NATIONALITE = Italienne, Né le 2 Septembre 1899 à PISE (Italie) - province de Pise) fils de Vincent (Ital) et de feu Paul SIARI (Ital)

SITUATION DE FAMILLE = Marié à une Italienne Protestante - 2 enfants (11-9) non déclarés - résidant à Toulouse, 6, Rue du Conservatoire.

ARRIVE AU VERNET = Le 2 Juillet 1943 sur ordre de M. le Préfet du Tarn.

MOTIF d'INTERNEMENT = A été détenu à la prison militaire de Mauzac.

Pas d'arrêté d'expulsion.

Quartier " C "

Baraque 61

- N° Mle 11.135

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'INTERESSE =

DEMANDE A ETRE LIBERE EN FRANCE A TOULOUSE

Arrivé en France le 1er Août 1929 venant d'Italie - sans papiers - Fuyant le régime fasciste - se rend à Paris où il réside jusqu'en 1933 à Périgueux (Dordogne) 1933 à 1938 à Mont-de-Marsan jusqu'à l'arrivée des Allemands et à Toulouse de Juin 1940 à son arrestation le 12.12.1941. Habituait, 6, Rue du Conservatoire. Incarcéré à la prison militaire. Remis liberté provisoire le 26.2.42. Présenté au procès le 31.7.42 - condamné - envoyé à Lodève (Hérault) à Mauzac (Dordogne) et à St-Sulpice le 12.5.43. Envoyé au Vernet le 2.7.43.

CARTE d'IDENTITE = avait carte d'identité d'étranger, retirée à Toulouse le 31.6.1943.

PROFESSION = Journaliste. A exercé sa profession de 1929 à 1939. Depuis cette époque et pendant la guerre, était Directeur d'Entreprise de Travaux Publics.

RESSOURCES = Vivait de sa profession 3.000 Frs. par mois. Pas de dépôt au Camp.

INTERNEMENT = Déjà cité. Déclare avoir été condamné à 1 an de prison par le Tribunal Militaire de Toulouse le 31.7.42, pour organisation gaulliste.

ACTIVITE POLITIQUE = Déclare n'avoir jamais fait de politique en France. Était publiciste et faisait des reportages sur l'Italie. Dans son pays était anti-fasciste avait quitté son pays, le régime actuel l'empêchant de travailler et de vivre.

SITUATION DE FAMILLE = Marié à une Italienne protestante - 2 enfants - (11-9) non déclarés - résidant à Toulouse, 6, Rue du Conservatoire.

RELIGION = Protestant.

SERVICE MILITAIRE = A fait le service militaire comme vol. pendant la guerre 17-18. Lt. Artillerie. Cx de guerre. eng. Vol. 1938-40. 10.61.30 G

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CDT DE QUARTIER OU LE COMMISSAIRE SPECIAL

Conduite au Camp.

AVIS DU CHEF DU " S.R.I. " =

DEMANDE A ETRE LIBERE EN FRANCE A TOULOUSE

DEMANDE A ETRE LIBRE EN FRANCE A TOULOUSE

AVIS DU CHEF DU "S.R.I." =

Conduite au Camp.

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CDT DE QUARTIER OU LE COMMISSAIRE SPECIAL

USURPATION DE LA COTE D'ARMEE. Vol. 12.44.7.31. c. d

SERVICE MILITAIRE = A fait le service militaire comme vol. pendant la

RELIGION = Protestant.

(II-2) non déclarée - résidant à Toulouse, 8, Rue du Conservatoire.

SITUATION DE FAMILLE = Marié à une Italienne protestante - 2 enfants

l'empêchant de travailler et de vivre.

sommes était anti-fasciste avait quitté son pays, le régime actuel

France. Etat publiciste et faisait des reportages sur l'Italie. Dans

Gaillarde.

par le Tribunal Militaire de Toulouse la 31.7.42. pour organisation

INTERNEMENT = Déjà cité. Déclare avoir été condamné à 1 an de prison

déput au Camp.

RESSOURCES = Vivait de sa profession 3.000 Frs. par mois. Pas de

de Travaux Publics.

AVIS DE MONSIEUR LE CHEF DE CAMP =

Conseiller du régime actuel. L'ancien Président du

Neveu de l'ancien Président du

Tous les renseignements mentionnés ci-dessus ont été

à St-Sulpice le 12.5.42. Renvoyé au Vernet le 2.7.42.

21.7.42 - condamné - envoyé à l'Asile (Hôpital) à Muret (Gers) et

taire. Remis liberté provisoire le 28.8.42. Présenté au procès le

1941. Hébitant 8, Rue du Conservatoire. Incarcéré à la prison mili-

des Allemands et à Toulouse de Juin 1940 à son arrestation le 12.12.

à Périgueux (Dordogne) 1932 à 1938 à Mont-de-Marsan jusqu'à l'arrivée

l'ayant le régime fasciste - arrivé à Paris où il résida jusqu'en 1933

Arrivé en France le 1er Août 1932 venant d'Italie - sans papiers -

DEMANDE A ETRE LIBRE EN FRANCE A TOULOUSE

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'INTERESSÉ =

Quartier " C " - Baraque 61 - N° 11.182

Pas d'arresté d'expulsion.

MOTIF d'INTERNEMENT = A été détenu à la prison militaire de Muret.

Tarn.

ARRIVE AU VERNET = Le 2 Juillet 1942 sur ordre de M. le Préfet du

(II-2) non déclarée - résidant à Toulouse, 8, Rue du Conservatoire.

SITUATION DE FAMILLE = Marié à une Italienne protestante - 2 enfants

provinces de Fise) fils de Vincent (Itai) et de Gene Paul BIANI (Itai)

NATIONALITE = Italienne. Né le 2 Septembre 1899 à FISE (Italie) -

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT = N. I. T. I. Francisco.